



Formulaire de demande de certificat d'autorisation

Pour une installation septique

Procédure pour présenter une demande de certificat

Pour l'obtention d'un certificat, vous devez obligatoirement remettre tous les documents requis avec le présent formulaire dûment rempli, signé et daté au Service de l'urbanisme. Votre demande doit contenir le maximum d'informations et être en conformité avec les règlements municipaux. L'officier affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non conforme.

L'émission d'un certificat nécessite une analyse complète du projet par l'officier municipal et dans certains cas une approbation du conseil municipal. Cette analyse commence à partir du moment où la municipalité a en main tous les documents conformes à la réglementation municipale.

Le délai pour émettre le certificat est de 30 jours à compter de la date de réception d'une demande complète. Il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Cette demande ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat.

Information générale

Nom du (des) requérant(s) : _____

Êtes-vous propriétaire? Oui Non Sinon, procuration? Oui Non

Adresse postale : _____

Tél. (maison) : _____ Tél. (cellulaire) : _____ Tél. (autre) : _____

Adresse courriel : _____

Adresse des travaux : _____

Numéro de lot : _____



Sainte-Cécile-de-Milton

Description des travaux

Cochez le type d'usage du bâtiment :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Résidentiel (unifamilial) | <input type="checkbox"/> Industriel |
| <input type="checkbox"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial) | <input type="checkbox"/> Public/semi-public |
| Nombre de logements : _____ | <input type="checkbox"/> Agricole |
| <input type="checkbox"/> Commercial | |

***Pour tout bâtiment autre qu'une résidence unifamiliale ou multifamiliale de plus de six chambres à coucher, le rapport de caractérisation et les plans de l'installation septique doivent être préparés et signés par un ingénieur.**

Cochez le type de travaux :

- Nouvelle installation septique
- Correction ou remplacement de composantes
- Fosse seulement
- Champ d'épuration seulement

Nombre de chambres à coucher permises selon l'installation septique : _____

Débit journalier d'un bâtiment associé à la résidence, en litres par jours.

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Coût estimé des travaux : _____ \$

Responsable des travaux

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Adresse postale : _____

Numéro de R.B.Q. : _____ Tél. (bureau) : _____ Tél. (cellulaire): _____

Adresse courriel : _____

Assurez-vous que l'entrepreneur choisi soit compétent et autorisé à installer le système septique conformément au guide du fabricant et au rapport septique.



Sainte-Cécile-de-Milton

Documents à remettre avec le présent formulaire

Obligatoire

- Rapport de caractérisation préparé et signé par un expert et conforme au règlement Q.2, r.22.
*Toute modification au rapport doit être approuvée par la municipalité (voir le règlement n°639-05 pour les détails)
- Plan d'implantation à l'échelle 1 :1000 indiquant l'emplacement, les dimensions, la forme, les distances et la superficie de l'installation sur le terrain, conforme au règlement Q.2, r.22.
- Tous plans, élévations, coupes, croquis, listes des matériaux et devis en lien avec l'installation, conformes au règlement Q.2, r.22.

Documents à remettre dans les 30 jours suivants les travaux

- Certificat de conformité et le plan tel que construit, préparé et signé par un expert.
- Déclaration du propriétaire - Désaffectation de l'installation septique.
- Le contrat d'entretien avec le manufacturier dans le cas d'un système de traitement secondaire avancé ou tertiaire.

Calcul des frais à inclure avec votre demande

Coût du certificat d'installation septique	
Nouvelle installation ou remplacement de l'élément épurateur	75 \$
Remplacement de la fosse septique	45 \$
Paiement : <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque	



Sainte-Cécile-de-Milton

MISE EN GARDE : RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Les travaux devront être faits selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur lors de la réalisation des travaux. Il devra prendre un soin particulier à respecter, s'il y a lieu, toutes les marges AVANT, ARRIÈRE et LATÉRALES. LUI SEUL SERA RESPONSABLE, UNE FOIS LE CERTIFICAT ÉMIS.

Tout changement dans les travaux autorisés, qu'ils soient entrepris ou non, quant à l'usage et/ou à l'occupation et/ou autre nécessité, nécessite une nouvelle approbation par le responsable.

Déclaration et signature

Je soussigné(e) certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du permis ou certificat et à celles des règlements d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant la juridiction relative à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipal, je dois m'assurer du respect de ces servitudes.

Signature : _____ Date : _____

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux AVANT d'avoir obtenu le certificat requis à cet effet.

Information supplémentaire

Pour plus d'informations, il est possible de consulter notre site web www.miltonqc.ca ou de communiquer avec le Service de l'urbanisme au (450) 378-1942 poste 132 ou par courriel via urbanisme@miltonqc.ca.